

Déclaration préalable du SNUEP-FSU CAPA des PLP du 06 février 2019

L'actualité sociale, les « gilets jaunes » et leur soutien par une part importante de la population, montrent un fort sentiment d'injustice sociale. Le gouvernement doit entendre ce message. Et ce d'autant plus que nous traversons une crise profonde, avec une société trop fracturée, divisée. Pour cela, le gouvernement doit changer de cap sur sa méthode de gouvernance comme sur les orientations politiques en œuvre.

Pouvoir d'achat et salaires, développement des services publics, réforme de la fiscalité, transition écologique juste socialement... c'est ce que porte la FSU qui s'attache à construire les actions unitaires les plus larges possibles, pour obtenir de réelles avancées et de nouvelles conquêtes sociales. Ainsi, dès le début de l'année 2019, la FSU est engagée pour assurer un avenir à la Fonction publique et à ses agent-es qui sont aujourd'hui les grands oublié-es et qui risquent fort de faire les frais des quelques mesures annoncées par le gouvernement. Elle le sera également pour offrir aux jeunes et aux retraité-es des conditions de vies dignes et des perspectives d'avenir meilleures.

En ce qui concerne les réformes des lycées généraux et technologiques, de la voie professionnelle et du baccalauréat, la FSU et les organisations syndicales des lycéens font l'analyse que cela va accroître les inégalités et la sélection entre élèves et établissements.

Ces réformes se placent dans un contexte de préparation de rentrée marqué par l'amplification des suppressions de postes dans le second degré alors qu'il accueillera davantage d'élèves à la rentrée 2019. Les conditions de travail des élèves et des personnels vont continuer de se détériorer. L'augmentation importante des heures supplémentaires censée pallier les 2 450 suppressions d'emplois dans le second degré ne fera qu'alourdir la charge de travail des personnels et laissera des établissements en difficulté. Pour contraindre les personnels à effectuer ces heures supplémentaires, le ministre entend même modifier les textes statutaires en portant à 2 le nombre d'heures supplémentaires obligatoires.

Dans le même temps, le gouvernement et le ministre accentuent un discours et des actes uniquement sécuritaires et cherchent à museler la contestation ; ainsi dans l'académie de Dijon, une collègue a été convoquée au rectorat pour avoir rédigé un article moqueur sur la prestation télévisée du chef de l'Etat. Dans ce but, l'article 1 du projet de loi dite sur « l'école de la confiance » vise à accentuer les moyens de pression sur les personnels en attaquant leur liberté d'expression.

Pour la voie professionnelle, l'attribution des DGH montre clairement la volonté du ministre de supprimer des postes comme le SNUEP-FSU l'avait annoncé dès la présentation de cette réforme Blanquer. La réduction de l'équivalent de 9 à 11 semaines de cours sur le cursus Bac pro et de 2 à 6 semaines pour les CAP ainsi que les nouvelles grilles horaires sont un outil au service de ces suppressions.

En effet, sous prétexte que les élèves de la voie professionnelle avaient des semaines plus chargées que celles des autres lycéens, les horaires ont été totalement revus. On nous annonçait que nous pourrions enseigner mieux avec moins d'heures, car les heures « perdues » permettraient plus de dédoublement et de meilleures conditions d'enseignement... Nous en doutions et nous avons donc raison d'en douter !

Désormais, avec la part très importante des divers dispositifs et la forte diminution des enseignements généraux, nos inquiétudes sont légitimes quant à la qualité de la formation de nos futurs élèves. Ils vont perdre en qualification professionnelle et seront freinés dans leurs accès et leur réussite post-baccalauréat.

Le SNUEP-FSU continuera à appeler à la mobilisation des personnels pour stopper cet engrenage infernal et obtenir l'abrogation de cette réforme.

La CAPA de ce jour doit aborder les contestations des appréciations finales des rendez-vous de carrière. Seulement 8 contestations nous sont parvenues. Ce petit nombre s'explique certainement par la complexité de la démarche à mettre en œuvre par les collègues souhaitant contester leur avis final. On ne peut que regretter le fait que notre employeur instaure des démarches dissuasives lorsqu'il s'agit de contester un avis si important dans le cadre de l'évolution de carrière et son impact sur le salaire.

Sur ces 8 contestations, 7 concernent la transformation des évaluations faites par l'inspecteur et le chef d'établissement en avis de madame la Rectrice. En effet, ces collègues estiment avoir été correctement évalués au départ mais ne peuvent accepter que l'avis final de madame la Rectrice soit systématiquement inférieur. Comment expliquer par exemple qu'avec 11 ITEMS excellents, c'est-à-dire tous, l'agent n'obtienne qu'un avis Très satisfaisant de madame la Rectrice ?

Comme le dit très justement l'un des collègues concernés : « quelle est l'utilité d'une notation conjointe de l'IEN et du proviseur si la décision finale est arbitraire ? »

Nous souhaitons donc vous poser les questions suivantes :

- Quels critères permettent d'expliquer le passage des avis conjoints à celui de madame la Rectrice ?
- Les avis de madame la rectrice étant contingentés, comment sont départagés des collègues pouvant prétendre à un même avis final ?

Enfin, dans le cas des avis pris en compte pour le passage à la hors-classe, le SNUEP-FSU continue d'exiger que ceux-ci ne soient pas définitifs.

Au SNUEP-FSU, nous ne croyons pas que l'évaluation au travers des rendez-vous de carrière permette de classer objectivement les collègues. Nous revendiquons des carrières revalorisées, parcourues à un rythme unique le plus favorable pour toutes et tous, sans obstacle de grade.

Au SNUEP-FSU, nous souhaitons que le point d'indice soit enfin dégelé et surtout revalorisé à hauteur de la qualification des personnels enseignants en se référant aux données de l'OCDE où par exemple l'Allemagne rémunère ses enseignants 2 fois mieux qu'en France.